MY.S/

RESIDENCE DU RUANDA TERRITOIRE DE KIBUNGU

OBJET:

Parcelle nº 17 du Centre de Mégoce de KILAMULUZI .-



Kibungu, le 23 février 1960.

No 208 /A.E. 2/03/DN .-

C.P.I. à Monsieur le Chef NYAMUCENSHERA à GAKENKE .-

> L'Administrateur de Territoire,-PETIT,J.-

A Monsieur Shabani Muzatsinda, Commerçant

KILAMULUZI.-

Monsieur.

Je tiens à vous informet que vous n'avez fait jusqu'à présent aucune demande d'autorisatione d'exercer le commerce sur la parcelle nº17 du Centre de Négoce de Kilamuluzi. Je vous prie de régulariser cette situation

le plus rapidement possible en me transmettant:

1. votre demande d'autorisation d'exercer le commerce

en milieu coutumier.
2. l'avis du conseil de sous-chefferie intéressé.
3. l'avis du conseil de chefferie du Buganza-Nord.

Je joins, en annexe, les documents s'y rapportant Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

> L'Administrateur de Territoire,-PETIT.J .-

Ndakumenyesha ko ntabwo urasaba uruhusa rwo guculuriza muli Centre de Négoce ya Kilamuluzi kuli parcelli nº 17. Ndagusaba lero ko ugomba kurusaba udatinze, ukanyohore reza ibi bikurikira:

1. Gusaba gucururiaza mu baturage. 2. Icyemezo cy'inama ya s/chefferie.
3. Icyemezo cy'intara.

Ngizo n'impapuro ugomba kuzuza kugirango bishoboke.